

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	7
de votants	8

OBJET

*2023-19
Nominat ion d'un responsable
incend ie auprès du SDIS*

Convocation établie le 29/08/2023

Transmise à la Préfecture le
12/09/2023

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Arnaud MELINE ; Valérie LHUILLIER ; Olivier KUBLER ; Philippe PIERRAT ; Paulette CLEMENT

Étaient absents et excusés : David RICHARD ; Gilles JONCHERAY.

Pouvoir : David RICHARD à Paulette CLEMENT

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, renforcée par le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 a instauré, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié entre le SDIS et la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection des populations et la lutte contre les incendies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Désigne Paulette CLEMENT

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 12 septembre 2023
Le Maire, Dominique MATHEY